



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Paris pour le projet de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie » à Paris 14^{ème}

Par arrêté municipal en date du 09 août 2019
Madame la Maire de Paris ouvre une enquête publique
à la Mairie du 14^{ème} arrondissement – 2 Place Ferdinand Brunot – 75014 PARIS

du lundi 09 septembre 2019 à 8h30 au samedi 12 octobre 2019 à 12h00

L'enquête publique a pour objet la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour l'opération de démolition-reconstruction d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale « Paris-Gergovie ».

Le projet est situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, 12. Passage de Gergovie, sur une parcelle de 2 435 m² située au sud-est de l'emprise des voies ferrées de la Gare Montparnasse et bordée sur ses limites séparatives par le square du Père Plumier. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le projet « Paris Gergovie » consiste principalement en la démolition du foyer de travailleurs migrants actuel et en la reconstruction d'une résidence sociale composée de 283 logements répartis sur 3 plots de R+6 à R+8, sur une emprise foncière recomposée, desservie par un prolongement de l'impasse de Gergovie. Il inclut la reconstitution de locaux destinés à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (DEVE), actuellement implantés dans le square du Père Plumier, sur une partie de l'emprise future du projet.

Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est nécessaire pour permettre la réalisation du projet « Paris-Gergovie », qui fait évoluer la délimitation de la zone urbaine verte (UV) et de la zone urbaine générale (UG) sur les documents graphiques et réglementaires du PLU, notamment en prolongeant l'emprise de voie du passage de Gergovie et en réduisant la largeur de la voie existante, en créant un nouvel « Espace vert protégé » (EVP) d'une surface réglementaire de 1000 m², en créant un « Secteur de Hauteur maximale des constructions » (HMC) assorti d'un plafond à 27 m et en supprimant une partie du filet de hauteur au droit de l'emprise du projet.

La commission d'enquête est composée de Madame Charlotte CAILLAU, Consultante, en qualité de **Présidente**, et de Messieurs Georges SCHEIBER, Directeur des Relations Publiques et Régis THEPOT, Administrateur territorial général, en qualité de **membres titulaires**.

Le dossier d'enquête comporte notamment un rapport de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU qui sera à la disposition du public en **Mairie du 14^{ème} arrondissement**, lequel pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé à cet effet, **les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les**

jeudis de 8h30 à 19h30 ainsi qu'exceptionnellement les samedis 21 septembre 2019 et 12 octobre 2019 de 9h à 12h (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, les dimanches et jours fériés).

Durant l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit, à l'attention de Madame Charlotte CAILLAU, Présidente de la commission d'enquête, à la Mairie du 14^{ème}, 2 Place Ferdinand Brunot, 75014 PARIS, en vue de les annexer au registre.

Le dossier d'enquête publique sera en outre disponible en consultation sur le **site internet** de l'enquête publique à l'adresse électronique suivante : <http://gergovie.enquetepublique.net>

Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique sur le **registre dématérialisé** ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée.

Au cours de l'enquête, une borne informatique sera également mise à la disposition du public en Mairie du 14^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, afin de permettre un accès au dossier d'enquête et au registre sous forme numérique.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, assurera des **permanences** à la Mairie du 14^{ème} arrondissement pour informer le public et recevoir ses observations, de la manière suivante :

- Mercredi 11 septembre 2019 de 14h à 17h
- Jeudi 03 octobre 2019 de 16h30 à 19h30
- Samedi 21 septembre 2019 de 9h à 12h
- Samedi 12 octobre de 9h à 12h
- Vendredi 27 septembre 2019 de 14h à 17h

À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire, 121 avenue de France – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13 ou à l'adresse électronique suivante : DU-enquetepublique.PLUGergovie@paris.fr.

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront adressées par la Maire de Paris à la Mairie du 14^{ème} arrondissement ; à la Préfecture de Paris - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France - Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux - 5 rue Leblanc – PARIS 15^{ème} ; à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Pôle Accueil et Service à l'Usager (P.A.S.U.) - Bureau 1.56 RC (1^{er} étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 ; et sur le site de la Ville de Paris (paris.fr), pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

La personne responsable du projet est ADOMA Caisse des Dépôts-Habitat, représentée par Monsieur Jean-Stéphane MICHARD, 100-104 avenue de France 75013 PARIS.

La personne responsable du plan est la Ville de Paris, représentée par Monsieur Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme, 121 avenue de France 75013 PARIS.

Après l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumise à délibération du Conseil de Paris, autorité compétente pour l'approuver.